

Hausse de 13 % des chômeurs exclus en 2014

48 % d'entre eux émanaient de Wallonie, 26 % de Bruxelles

Le nombre de chômeurs sanctionnés par l'Onem a légèrement baissé, l'an passé. Mais ses inspecteurs ont eu la main plus lourde en matière de sanctions, surtout au détriment des demandeurs d'emploi du sud du pays...

En 2014, l'Onem a pris 16.849 sanctions contre des chômeurs ne faisant pas suffisamment la preuve d'une recherche de travail. C'est environ 2 % de moins qu'un an auparavant. Mais ces sanctions – qui vont de la suspension des allocations à leur suppression en passant par leur diminution – ont globalement été plus lourdes.

Passons-les en revue.

> Suspension pour 4 mois. 5.748 chômeurs ont subi ce retrait temporaire de leur allocation, soit 15 % de moins qu'en 2013. Cela a touché davantage de Wal-

6.308 DEMANDEURS D'EMPLOI ONT ÉTÉ EXCLUS DU CHOMAGE FAUTE D'EFFORTS

lons (57 %) que de Bruxellois

(23 %) et de Flamands (20 %).

> Réduction pour 6 mois. 4.793 ont subi une baisse de leur allocation pendant une demi-année, faute d'effort suffisant accomplis après un premier avertissement. C'est assez stable par rapport à 2013 (4.815 personnes) et a aussi davantage touché de Wallons (41 %) que de Bruxellois (30 %) et de Flamands (29 %).

> Réduction pour 6 mois puis exclusion. C'est ici que les chiffres commencent à exploser. En 2014, 2.541 allocations ont été réduites pendant 6 mois, puis supprimées faute d'efforts. C'est en hausse de 10,5 % par rapport à 2013 et a principalement concerné des Wallons (38 %), puis des Bruxellois (30 %) et des Flamands (32 %).

> Exclusion. Ici, la dureté est de nouveau montée d'un cran avec 3.767 personnes exclues au terme d'un ultime entretien. Il s'agit d'une hausse de 14 % en un an ! Et cela s'est surtout fait au détriment de Wallons (55 %), qui devancent cette fois nettement les Bruxellois (24 %) et les Flamands (21 %).

> Exclusions globales. Elles ont donc atteint 6.308 demandeurs

d'emploi, soit 13 % de plus qu'en 2013. Les Wallons (48 %) en ont bien davantage payé le prix que des Bruxellois et des Flamands (tous deux à 26 %).

> Absence. Parallèlement à tout ceci, le nombre de demandeurs d'emploi qui ne se sont pas présentés à l'entretien avec leur inspecteur a diminué de 25 %, passant de 8.949 à 6.783 personnes. Dans leur cas, l'allocation a été suspendue en attendant qu'ils daignent répondre à la convocation qui leur avait été adressée. Encore et toujours, les Wallons sont arrivés en tête (48 %), devant les Flamands (32 %) et les Bruxellois (20 %).

> Sanctions totales. Si on globalise toutes les sanctions prises par l'Onem (abandon d'un emploi, manque de disponibilité, sanctions administratives, etc.), on atteint les 116.684 décisions, soit une légère baisse de 1.277 unités en l'espace de douze mois. ■

CHRISTIAN CARPENTIER